

# La lettre de

# PARLY



**BULLETIN D'INFORMATION ET DE LIAISON DES COPROPRIETAIRES ET RESIDENTS**

## **LA COPROPRIETE AU TRAVAIL**

### **ASSEMBLEES GENERALES : LE 15 JUIN**

**L**es Assemblées Générales du Syndicat Principal de copropriété et de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon auront lieu cette année le **15 juin**, dans la salle Richelieu du Palais des Congrès de Versailles. L'émargement se fera, comme l'année dernière, au 1<sup>er</sup> étage, dans la salle Colbert.

L'Assemblée Générale mixte de la S.A.I.C. Le Chesnay-Trianon commencera dès la clôture de l'Assemblée Générale de copropriété. L'ouverture de séance de cette première Assemblée est fixée à **20 heures 30** et l'émargement sera ouvert dès **16 heures 30** pour permettre aux Présidents de Conseils Syndicaux Secondaires, généralement porteurs de nombreux pouvoirs, d'accomplir cette formalité sans précipitation.

Cette année, l'Assemblée aura à délibérer sur *neuf résolutions*. En dehors de quatre résolutions classiques "d'administration" (quitus et approbation des comptes 1993, budget 1995, renouvellement du contrat de Syndic et ouverture d'un compte séparé), le Syndic propose une résolution intéressant les trois Résidences utilisant la piscine Foch et destinée à ajuster le montant de l'appel à la dépense réelle engagée.

*La sixième résolution* est présentée par le Conseil Syndical Principal pour faire donner tout pouvoir au Syndic d'introduire toutes instances judiciaires aux fins de défendre les intérêts de la copropriété contre les initiatives d'un promoteur versaillais.

*La septième résolution* est, elle aussi, présentée par le Conseil Syndical Principal qui veut inciter les Syndicats Secondaires à mettre aux normes les câbleries des antennes collectives qui ne permettent pas aujourd'hui l'accès à la télévision numérique et à la réception satellite.

*La huitième résolution*, présentée par M. RYBICKI de la résidence Solférino, propose d'installer des ralentisseurs sur trois voies, parties communes de Parly 2, pour améliorer la sécurité.

*Enfin, la neuvième résolution*, présentée par un copropriétaire, la S.A. SAFIH (Hôtel Mercure) demande que soient examinées les conditions de raccordement à la chaufferie de Parly 2 de l'extension du Centre Médico-Chirurgical situé rue Moxouris (Clinique Parly 2).

Pour nous permettre de respecter l'horaire d'ouverture de séance, il est recommandé aux copropriétaires désireux d'assister à cette Assemblée de venir émarger le plus tôt possible, pour éviter les longues files d'attente aux tables d'émargement.

Gilles MERCIER



## LA COMMISSION TECHNIQUE DE PARLY 2



*Il n'est sans doute pas superflu d'informer les nouveaux Parlysiens et de rappeler aux autres le rôle de :*

### *la Commission Technique.*

Tout d'abord, elle joue un rôle de consultant vis à vis du Conseil Principal. Ses travaux concernent la partie technique liée au fonctionnement de Parly 2 et se concrétisent par des rapport portant sur des études demandées par le Conseil Principal, ou des problèmes généraux. Ces rapports comportent soit des études purement techniques, soit des projets établis en accord avec l'architecte, soit des sujets entièrement pris en compte par la commission.

La Commission Technique est composée actuellement de douze membres bénévoles, tous copropriétaires, qui ont pour trait commun d'avoir une compétence et une expérience professionnelle confirmées dans les secteurs techniques et qui acceptent d'en faire bénéficier notre collectivité. Si la nature des sujets traités l'exige, il est fait appel à d'autres compétences : Architecte d'entretien de Parly 2, Centre Technique du Bois, Centre Technique de l'Eclairage, sociétés spécialisées dans des domaines particuliers.

Les membres de la commission constituent eux-même des groupes de travail pour chaque problème à traiter. Des

séances plénières trimestrielles permettant de faire le point et d'aborder de nouveaux thèmes.

Le domaine d'activité porte sur tous les aspects matériels des résidences.

### **L'ENTRETIEN DE PARLY 2**

*Espérance de vie des immeubles et contraintes en découlant*

Vieillessement des parties extérieures :

Terrasses - Façades - Murs - Piscines

Voirie - Parkings et garages - Tennis - Eclairage

Vieillessement des parties intérieures :

Canalisations de distributions des fluides :

Gaz - Electricité - Eclairage intérieur - Ascenseurs-

Conduits - Gains techniques et vide-ordures.

### **AMELIORATION DE PARLY 2**

*Télécommunications et Audiovisuel*

Evolution en cours et conséquences :

Les réseaux de distribution - La télésurveillance - Les

télédiagnostics techniques - La télégestion domestique -

La domotique

*Gestion de l'eau*

*Evacuation des déchets*

Le schéma directeur ainsi défini, non exhaustif, représente une lourde charge de travail, sans compter les problèmes ponctuels. Il s'étalera sur des années. Il poursuit l'amélioration ou actualise les actions déjà menées antérieurement et continuera à faire bénéficier les Parlysiens d'économies substantielles dues à l'optimisation des solutions techniques et à leur adaptation à la copropriété.

**Serge LEBEFAUDE**

## **L'ETANCHEITE DE NOS TERRASSES**

Les immeubles de Parly 2 vieillissent bien, nous y veillons tous. Toutefois, au-delà de vingt ans, nos terrasses présentent des risques de fuites qui nécessitent une remise à neuf de l'étanchéité. Cette dépense importante peut maintenant être financée, au choix des résidences, de deux manières différentes :

↳ La remise à neuf de l'étan-

chéité effectuée et financée totalement la même année. Les travaux sont garantis dix ans (garantie décennale).

Il s'agit de la méthode habituelle de financement

↳ La conclusion d'un contrat de garantie totale.

Pendant les quatre premières années, l'entreprise assure tous les travaux d'entretien et réparation afin de mainte-

nir l'immeuble hors d'eau. Au cours de la cinquième, la remise à neuf de l'étanchéité est réalisée. Les travaux sont alors garantis pendant dix ans (garantie décennale) et sont assortis d'une garantie supplémentaire de cinq ans par certaines entreprises. Ainsi, la garantie totale porte sur une garantie totale hors d'eau de vingt ans.

Le contrat de garantie totale peut être financé au choix pendant les cinq premières années ou pendant les dix premières années.

La réfection d'une étanchéité de toit terrasse devient ainsi presque "indolore" par comparaison à la solution traditionnelle.

**Michel TEXIER**



**BANQUE PARISIENNE DE CREDIT**

**DANS UNE BANQUE MOYENNE  
LES CLIENTS SONT PLUS  
GRANDS**



Agence PARLY 2 - Centre Commercial PARLY 2 - 78150 LE CHESNAY - Tél. : 39.54.20.38

## LES ANTENNES COLLECTIVES

Les communications et l'audio-visuel envahissent notre environnement, faut-il s'en plaindre? Certainement pas. Qui oserait se passer du téléphone, de la télévision, du Minitel aujourd'hui, du visiophone, des écrans larges 16/9ème, de la télévision numérique et interactive demain ?

Nos immeubles sont déjà "câblés". Plein câble, l'opérateur, offre déjà à ceux qui le souhaitent un ensemble de :

- 21 chaînes en clair, moyennant des frais de raccordement de 300 Frs et un abonnement mensuel de 169 Frs.
- 3 Chaînes cryptées supplémentaires pouvant être visionnées moyennant un abonnement : 139 Frs pour Canal + 299 Frs pour Canal + plus Ciné-cinéma et Ciné-cinéfil.

Cela constitue déjà un très large



choix, diffusé avec qualité.

En revanche nos installations d'antennes collectives, construites à l'origine pour passer 3 ou 4 chaînes TV, ont déjà bien des difficultés à acheminer M6 et ARTE dans des conditions satisfaisantes sur tous les immeubles. Elles ne pourront pas acheminer les programmes TV déjà présents sur les satellites et les nouveaux services à venir.

En effet, les câbles de nos installations collectives ainsi que les répéti-

teurs doivent être remplacés par de nouveaux matériels conformes aux normes actuelles qui seront obligatoires à l'échéance de 1996/1997.

Le principe de la remise en état de nos installations collectives vous est proposé à la 7ème résolution de l'Assemblée Générale de Copropriété qui se tiendra le 15 juin, dans un souci d'homogénéité et d'harmonie. Il appartiendra ensuite à chaque résidence d'inclure une résolution prévoyant ces travaux à sa propre Assemblée Secondaire, qui se tiendra le 4ème trimestre 1994.

Les résidences qui adopteront cette remise en état seront ainsi en mesure d'offrir à leurs résidents un vaste choix de programmes sur leur installation collective de distribution TV, à des conditions avantageuses.

Michel TEXIER

## BIENTOT LES VACANCES... ... PAS POUR LES VOLEURS

Nombreux sont ceux qui vont s'absenter pendant quelques jours, quelques semaines, en cette période estivale.

Il n'est peut être pas trop tard pour améliorer la sécurité de vos biens :

Portes palières renforcées - système de blocage des baies vitrées "surtout ceux qui sont aux rez-de-jardin" peut-être une alarme dans votre entrée, peut-être un abonnement à une société de surveillance ou de télésurveillance.

**Ne rendez pas la tâche facile aux importuns !**

## L'EAU CHAUDE...

## ET LA DOUCHE ECOSSAISE

Progressivement, le réseau d'alimentation d'eau chaude de Parly 2 vieillit. Nous connaissons tous les désagréments de la coupure d'eau chaude en plein milieu d'une douche - lors des rares pannes du réseau !

Veillons à ne pas en provoquer d'autres par notre inattention : n'utilisez pas de douchettes munies d'un robinet

de coupure générale - fermez bien vos robinets d'eau chaude et d'eau froide - pensez à faire détartre vos brise-jets de lavabos et vos douchettes.

Cela vous évitera, ainsi qu'à vos voisins, d'avoir de l'eau froide ou à peine tiède !

## DES ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES

PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉNERGIE TECHNIQUE POUR LE CHAUFFAGE URBAIN OU LES BESOINS INDUSTRIELS

• GESTION TECHNIQUE ET THERMIQUE D'IMMEUBLES :

**Chauffage et climatisation, conditionnement d'air, installations électriques HT et BT, ascenseurs et appareils élévateurs, groupes électrogènes, automatismes et systèmes, prestations tout corps d'état, géothermie.**

AGENCE RÉGION PARIS-SUD  
381, av. du Général de Gaulle  
92140 Clamart  
Tél. 46 32 21 21

AGENCE ILE-DE-FRANCE  
Carrefour du Tapis-Vert  
92365 Meudon-la-Forêt Cédex  
Tél. : (1) 46.31.09.24



Siège social

AGENCE PARIS  
7, boulevard Ney 75018 Paris  
Tél. (1) 42 38 81 12

AGENCE RÉGION PARIS NORD  
1, rue Ambroise Croizat - Zone industrielle  
95100 Agenteuil  
Tél. (1) 39 82 09 62

46, rue Letort - 78883 PARIS Cédex 18 - Tél. (1) 49 25 45 00 - Télex 290 669 F - Télécopie (1) 49 25 45 45

## Entretien des bâtiments COMME LE NEZ AU MILIEU DU BALCON ...

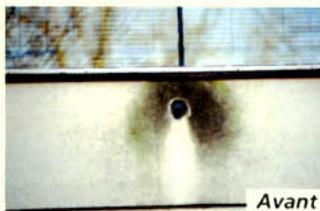


*C'est un air connu...*

Tout est entrepris depuis toujours à Parly 2 pour maintenir, préserver, sauvegarder la fameuse "unité de l'ensemble immobilier". Soit. Mais en se promenant d'un square à l'autre, le chaland ne manque pas d'avoir parfois le regard attiré par une casquette d'acrotère un peu défraîchie, un nez de balcon un brin décrépi, un corps de bâtiment un tantinet décati. Parce que la perfection n'est pas de ce monde, fût-il Parlysiens, toutes les résidences au Chesnay comme à Rocquencourt ne sont pas logées à la même enseigne. Et si certains Conseils Secondaires apportent un soin aussi méticuleux que méthodique à réparer les outrages du temps, d'autres invoquent

la crise pour attendre des jours meilleurs et laissent une malheureuse patine s'incruster dans la pierre. Sans doute ne s'agit-il nulle-

ment, ici comme ailleurs, de s'ériger en juge pour condamner les "irresponsables" qui attenteraient au patrimoine commun en négligeant d'entretenir le bien dont ils ont la charge. Encore faut-il rappeler



qu'au-delà du respect de contrats quadriennaux établis par la copropriété, les élus ont pour mission de veiller à la beauté du site et à la protection de l'environnement.

Or certains, largement minoritaires sans doute, pensent apparemment que cette mission de préserva-

tion et de valorisation se limite à l'amélioration des espaces verts, pour laquelle ils consacrent des sommes importantes alors que la poussière s'installe sur leurs façades et que les salissures projettent sur leur résidence une ombre que les massifs de fleurs implantés en grand nombre sont loin d'effacer.

A trop attendre pourtant, il est de simples réfections qui se muent en profondes rénovations. La plupart des Conseils Secondaires l'ont si bien compris que, chaque année, ils se flattent de proposer à leurs mandants réunis en Assemblée Générale des résolutions



visant à refaire une étanchéité ici, à habiller un ascenseur là. Quand il ne s'agit pas d'installer un portier téléphonique ou de

renforcer l'éclairage...

Par ces temps d'incertitude, nombre de copropriétaires de Parly 2 ont pleinement conscience de l'impérieuse nécessité de ne pas laisser se déprécier leur patrimoine immobilier. L'on voudra pour preuve de leur grande sagesse l'accueil largement favorable réservé aux initiatives visant à préserver leur bien tout en protégeant leur cadre de vie. Et donc à conjuguer leur intérêt avec leur plaisir...

D'autant qu'il est des améliorations qui coûtent peu et qui changent tout. Souvent, un rafraîchissement de lisse haras, un changement de paillason, un remplacement de boîte aux lettres suffisent pour améliorer l'impression première que le visiteur ou l'acquéreur conservera de Parly 2.

De fort petites choses assurément, mais qui se voient *comme le nez... au milieu du balcon.*

Jean-François PEUMERY

### LES CONTRATS D'ENTRETIEN : UN CADRE JURIDIQUE

Les premiers appartements de Parly 2 ont été livrés dans le courant de l'année 1967, il y a plus d'un quart de siècle. Grâce à une politique d'entretien *suivie*, tant des Conseils de résidence d'abord que des Conseils Syndicaux ensuite, l'ensemble immobilier de Parly 2 vieillit bien et son aspect demeure agréable, ce qui étonne souvent les copropriétés similaires, compte tenu du niveau raisonnable des charges supportées par les Parlysiens.

Les années passant, l'entretien demeurera une préoccupation majeure, car des travaux se révéleront toujours indispensables. Dans cette optique, il est apparu important que le texte des contrats d'entretien soit repensé, dépoussiéré, rajeuni. A cet effet, un petit groupe de travail a été constitué pour effectuer cette étude. Plusieurs réunions se sont déjà tenues. Il convient, en quelque sorte, d'établir un *contrat cadre* adaptable aux principaux contrats envisagés par les Conseils Syndicaux Secondaires. Les différentes clauses (techniques, pénales, financières, etc.) seront bien précisées. Toutes garanties doivent être prises pour que, en cas de mauvaise exécution ou de non exécution des travaux, toute surprise soit évitée et toute difficulté aplanie. L'architecte d'entretien est bien évidemment associé à la réflexion.

A la fin de ses travaux, le groupe de travail présentera au Conseil Syndical Principal le contrat d'entretien

*"nouvelle formule"*

Jean-Claude BUFFET

## STATIONNEMENT A PARLY 2 :

### UN PROBLEME CONNU ?

Les difficultés de stationnement à Parly 2 sont un sujet de préoccupation de longue date et un sujet de discussion toujours renouvelé. Il est clair qu'il existe un déficit entre les besoins de stationnement et le nombre de parking et de box qui ont été construits.

Il est clair que le déficit n'a pas été comblé par toutes les places qui ont été créées depuis sur les voies privées, autant que dans les rues et sur les avenues du Chesnay et de Rocquencourt. Depuis plusieurs années, plusieurs projets ont été étudiés afin de combler, au moins partiellement, le déficit résiduel.

On a envisagé la construction de nouvelles zones de stationnement ou de garages, en coopération avec la ville du Chesnay, Rue de Louveciennes, le long du Bois de Fausses-Reposes, Rue du Hameau, etc. Des résidences ont étudié la possibilité de doubler la capacité de leurs garages souterrains malgré les difficultés juridiques du cadre de la copropriété et le problème de financement que cela posait.

Aujourd'hui encore de nouvelles solutions sont à l'étude dans le cadre d'une coopération entre le Conseil Principal et la ville du Chesnay.

Il faut espérer qu'elles apporteront des réponses au problème posé, mais rien n'est moins sûr.

En effet, il est fréquent de voir des véhicules stationner dans la rue au plus près des immeubles alors que les automobilistes disposent d'un parking privatif 100 ou 200 m plus loin. Ainsi 250 places du Centre Commercial seraient régulièrement utilisées par les résidents de Parly 2 qui trouvent plus facile de s'y installer.

Des pointages ont montré qu'en pleine nuit dans certaines résidences 25 à 30 % des places de parking privatifs ou des boxes ouverts sont inoccupées.

En outre, les copropriétaires des boxes situés sous l'avenue Dutartre ont connu bien des difficultés quand ils ont voulu les vendre aux résidents de Parly 2.

Il y a encore le parking public Schweitzer où de nombreuses places sont disponibles.

Alors il est exact que tous les efforts doivent être faits pour améliorer la situation et que toutes les suggestions sont les bienvenues.

Parmi celles-ci, il faut signaler celle de la commission mixte - ville du Chesnay/Parly 2 concernant les invités des Parlysiens qui sont souvent stationnés en infraction : une aire de stationnement balisée mise gracieusement à disposition le soir par le centre Commercial près de la borne téléphone à hauteur de la Pizza Del Arte. Un carton d'invitation avec le plan d'accès serait remis à l'invité qui pourrait appeler son hôte de la borne téléphone afin qu'il vienne le chercher.

Mais, s'il est certain que de nouveaux projets seront présentés aux Parlysiens, ils ne verront vraiment le jour que si ceux-ci utilisent pleinement la capacité de stationnement existante afin de permettre à chacun de disposer des places créées sur les voies de circulation...

Michel PRADAUD

## LA CHAUFFERIE DE PARLY : Presque le CLEMENCEAU...

Parly 2, comme certaines villes, possède son propre chauffage "urbain". Ce terme très général implique une installation et une organisation que peu de Parlysiens soupçonnent.

4 chaudières, d'une capacité de 87 000 kWh environ, assurent la production des calories nécessaires pour chauffer les appartements et leur fournir l'eau chaude sanitaire. Ces chaudières, installées dans une chaufferie centrale,

située rue Cimarosa, sont alimentées en gaz naturel et produisent une eau surchauffée sous pression qui transite vers des sous-stations (31) par un réseau de distribution enterré dans des caniveaux, environ 7 kilomètres.

Chaque sous-station abrite un échangeur dont le rôle est de transférer l'énergie reçue de la centrale thermique en chaleur pour les appartements et en eau chaude sanitaire, la distribution se

faisant par un réseau de canalisations reliant la sous-station à chacun des immeubles.

La marche de la chaufferie centrale est contrôlée 24 heures sur 24 : les chaudières et la production de calories sont sous la dépendance d'un système permettant la conduite de l'installation par automate avec contrôle à distance des conditions de fonctionnement.

...

### INSTALLATION

Systèmes d'Alarmes  
Vidéo - Surveillance  
Détection Incendie



**Vigitel**<sup>®</sup>  
AGREEE APSAD  
N°99/84

Z.I. des Ebisoires  
3, rue Paul Langevin  
78370 PLAISIR  
Tél : (1) 34 81 11 11  
Fax : (1) 30 55 67 63

24 - 28, rue Pottier  
78150 LE CHESNAY  
Tél : (1) 39 55 99 99  
Fax : (1) 39 55 98 50

### PROTECTION

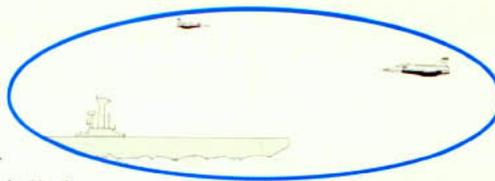
Télésurveillance  
Contrôle d'accès  
**Protection :**  
des Personnes - des Biens

VENTE - MAINTENANCE

18 ANS D'EXPERIENCE

Appartements - Villas - Commerces - Bureaux - Entrepôts - Usines - Banques - Etc.

...



En dehors des heures de présence du personnel d'exploitation, l'automate transmet par ligne PTT spécialisée ses informations à un poste de contrôle qui assure la veille 24 heures sur 24.

Les chaudières sont contrôlées tous les dix ans par le Service des Mines, comme le prévoit la Loi. Tous les ans, le système de contrôle à distance est vérifié par un organisme agréé (APAVE). Ces contrôles sont réalisés au cours de l'été et nécessitent un arrêt de l'installation pendant une semaine.

Les sous-stations sont connectées à la chaufferie centrale par un système d'alarmes permettant de détecter toute anomalie de fonctionnement et entraînent l'intervention rapide du personnel d'exploitation.

Chaque année, la commission chauffage contrôle plusieurs sous-stations, l'état du matériel et son fonctionnement.

*Pour les amateurs de statistiques, quelques chiffres :*

- 7 500 Appartements chauffés
- 1 Eglise
- 1 Centre culturel - 1 Hôtel
- 1 Immeuble de bureaux
- 3 Centres commerciaux secondaires
- 8 000 Vannes d'équilibrage des panneaux de chauffage
- 300 000 m<sup>3</sup> d' Eau chaude consommée par an

*Puissance : 87 000 kWh (la puissance des chaudières de la porte-avions "Clémenceau" est de 92 000 Kwh...)*

Cette installation, malgré sa complexité, est considérée par les professionnels parmi les plus performantes de l'Ouest parisien.

Et pourtant, la chaufferie de Parly 2 ne fonctionne pas à plein et dispose de réserves de capacités ...

Jean-Pierre BARRERE

## UN BUDGET RAISONNABLE

Préparé par le Syndic, étudié et approuvé par la Commission des charges, puis par le Conseil Principal, le budget 1995 du Syndicat Principal de Parly 2 sera soumis à l'Assemblée Générale du Syndicat Principal, qui se tiendra le 15 juin 1994. S'élevant à la somme de 43 963 000,00 Frs, il est en progression de 1,87 %, sur le budget 1994.

Cette augmentation, qui fait suite à celle de 2,28 % du budget 1994 (sur le budget 1993), peut être qualifiée de raisonnable. Le souci de maîtrise des charges, qui anime le Conseil Principal, va de pair cependant avec une politique de prudence vis à vis des postes budgétaires dont nous subissons les variations.

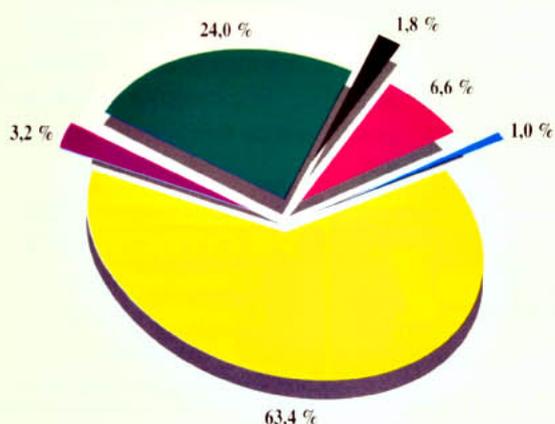
Ainsi la famille chauffage et eau chaude qui, avec 28 306 000,00 Frs, représente 64,39 % du budget, progresse de 3,40 %, en raison de l'augmentation annoncée du prix de l'eau.

L'Administration, qui, avec 10 760 000 Frs représente 24,48 %, du budget, progresse de 3,76 %, après une évolution de 7,71 % en 1994, qui était due au changement de structure de Syndic.

*Fidèle à lui-même, Parly 2, qui a maintenu son cap, malgré les tempêtes, maîtrise aussi les finances.*

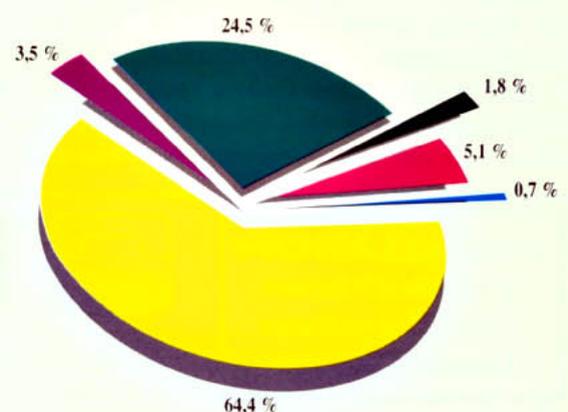
Jacques VIALLA

**1994  
BUDGET DU SYNDICAT PRINCIPAL**



1,0 % = Espaces verts & dégagements	6,6 % = Sports & loisirs
1,8 % = Gardiennage dimanche & jours fériés	24,0 % = Administration
3,2 % = Entretien & maintenance	63,4 % = Chauffage & eau

**1995  
BUDGET DU SYNDICAT PRINCIPAL**



0,7 % = Espaces verts & dégagements	5,1 % = Sports & loisirs
1,8 % = Gardiennage dimanche & jours fériés	24,5 % = Administration
3,5 % = Entretien & maintenance	64,4 % = Chauffage & eau

## A 86 : NON AU PEAGE !

BIEN-SUR, IL EST NECESSAIRE, INDISPENSABLE, URGENT DE BOUCLER L'AUTOROUTE A 86. MAIS PAS DANS N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS. PLUS QUE RESERVE DEPUIS L'ORIGINE QUANT AU PROJET GOUVERNEMENTAL CONFIE A LA SOCIETE CONCESSIONNAIRE COFIROUTE, TOUJOURS PARTISAN D'UN TRACE PLUS A L'OUEST PERMETTANT D'EVITER LA SATURATION D'UNE PLAINE DE VERSAILLES DÉJÀ FORT ENCOMBREE, LE CONSEIL PRINCIPAL DE PARLY 2 N'A PAS MODIFIÉ SON POINT DE VUE A L'HEURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE SOUVENT PRESENTEE COMME UNE CONCERTATION EN TROMPE-L'ŒIL.

CHACUN CONNAIT DONC LES POSITIONS DEFENDUES PAR MICHEL PRADAUD ET LES MEMBRES DU BUREAU EN MAINTES OCCASIONS. ELLES CONCERNENT PARTICULIEREMENT TROIS QUESTIONS CRUCIALES POUR LES PARLYSIENS ET SE RESUMENT POUR L'ESSENTIEL A UNE SIMPLE OPPOSITION ET A UNE DOUBLE CRAINTE.

**NON** AU PEAGE SUR LES TRONÇONS SOUTERRAINS TRAVERSANT NOTRE REGION. POUR AVOIR FINANCE LA QUASI-TOTALITE DE CETTE A 86 PAR LE BIAIS DE L'IMPOT, LES CONTRIBUABLES DU CHESNAY ET ROCQUENCOURT N'ONT PAS À S'ACQUITTER D'UNE REDEVANCE PARTICULIERE POUR EMPRUNTER LA PORTION DE VOIE QUI LES CONCERNE. IL Y VA DU PRINCIPE D'ÉGALITÉ QUI CONSTITUE L'UN DES FONDEMENTS DE NOTRE REPUBLIQUE...

**ATTENTION** AUX RISQUES DE POLLUTION GÉNÉRÉS PAR LES SYSTEMES DE VENTILATION, PLUS PRÉCISEMENT PAR LA CHEMINÉE DONT L'INSTALLATION PRÉVUE, EN PLEINE FORET, AUX CONFINS DE BAILLY ET DE ROCQUENCOURT PLACERA LES GAZ REJETES DANS L'ATMOSPHERE SOUS L'INFLUENCE DES VENTS DOMINANTS ET RISQUE DE SE FAIRE SENTIR SUR NOS SQUARES.

**GARE** AUX ENCOMBREMENTS QUE NE MANQUERA PAS D'ENGENDRER L'ÉCHANGEUR DE VAUCRESSON DANS LES VOIES A L'ENTOUR, ET DONC DANS LES AVENUES TRAVERSANT NOTRE ENSEMBLE IMMOBILIER. CHACUN SAIT DÉJÀ LES EMBARRAS DE PARLY AUX HEURES DE POINTES... UNE SIMPLE OPPOSITION, UNE DOUBLE CRAINTE... UNE TRIPLE VIGILANCE DONC.

Jean-François PEUMERY

## CENTRE COMMERCIAL...

*L'Association des Commerçants de Parly 2 a le souci constant de dynamiser le Centre Commercial en vous donnant rendez-vous lors d'animations, pour certaines habituelles, comme le salon des antiquaires, le show mode, le salon des gourmets, et bien d'autres encore dont nous vous dévoilons ci-contre le programme prévisionnel 1994.*

Jean-Marie MENU

Soldes d'été : Samedi 25 juin au 16 juillet

Salon des antiquaires : Jeudi 25 août au samedi 3 septembre

Show mode automne/hiver : Mardi 20 au vendredi 23 septembre

Salon de l'auto : Lundi 10 au samedi 22 octobre

25<sup>ème</sup> anniversaire : Dates à définir

Salon des gourmets : Jeudi 10 au samedi 19 novembre

Noël : Lundi 21 novembre au samedi 31 décembre

## PARLY 2 ANIMATION

### TENNIS

*Deux dates à retenir*

- 12 juin :** Tournoi double "surprise"  
**1 et 2 juillet :** Tournoi simple (réservé au jeunes de Parly 2)  
Vous trouverez tous les renseignements sur les tableaux d'affichage des immeubles

Sonia STEIB

### AVIRON

*Certains d'entre vous ont vu le match HEC - CAMBRIDGE le 1<sup>er</sup> mai sur le grand canal du château de Versailles.*

*Quelle bagarre, sportive bien sûr !*

*N'hésitez plus ! Rejoignez l'aviron...*

*vous libérerez votre corps et votre trop plein d'énergie.*

Prenez contact avec : **Claude ARNOULT** Tél : 39 55 99 47

### GOLF

*Sortie "d'Automne" le samedi 15 octobre et...*

... *Achat de 100 greens-fees au Golf de Feucherolles avec 40% de réduction, par l'intermédiaire de l'Association.*

... *Etablissement d'un répertoire permettant à ceux qui le souhaitent de prendre contact entre eux pour d'éventuelles parties amicales.*

... *Mise à disposition sur demande d'une ou plusieurs invitations Peugeot Open de France en juin et au prochain Championnat du Monde Amateurs par équipe, en septembre.*

... *Etablissement d'un questionnaire pour prises de contact entre les membres.*

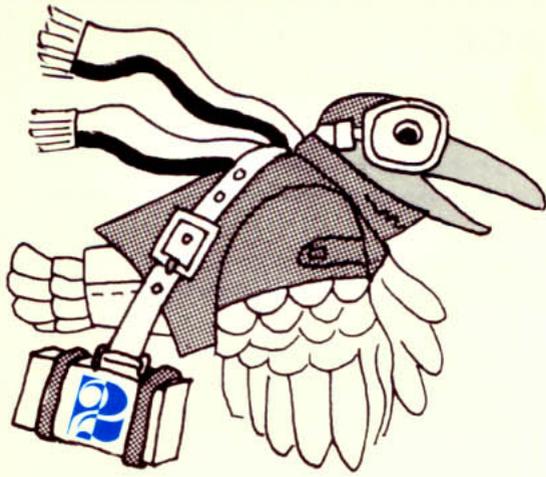
PERMANENCE au siège de l'Association :

**Vendredi** → 10 h 30 à 12 h

## "D'UN SQUARE A L'AUTRE"

Palais-Royal

L'ambiance était excellente, lors de la soirée, organisée par le Conseil Secondaire, pour les résidents du Palais-Royal, le samedi 22 janvier 1994, au Club Piscine. Le repas, préparé par Madame FINKEL, avec l'aide de Madame HARTMANN, fut très apprécié, ainsi que la soirée dansante qui suivit, et qui se termina fort tard dans la nuit.



"Pourquoi visiter le Vietnam dès maintenant ?  
 Parce que tout change très vite et que les promoteurs  
 arrivent déjà !!  
 ... C'est un pays au fabuleux patrimoine artistique et humain  
 ... Vous y trouverez certains des plus beaux paysages du Monde,  
 la Baie d'Halong par exemple  
 ... De nombreux souvenirs français y sont encore présents  
 ... La population est très attachante et accueillante..."

1994... L'Année du 5ème Anniversaire de PARLY EVASION...

ALLEZ ENSEMBLE VISITER L'INDOCHINE...

Le VIETNAM (Ex Cochinchine, Annam et Tonkin) et le LAOS.....

Jeudi 10 au lundi 28 novembre

1er au 10ème jours Paris/Saigon  
 (par avion) :

Dalat, Nhatrang, Quy Nhon, Hoy An, Hue(en autocar par la route Impériale, ses panoramas, la vie agricole, les pêcheurs, son histoire).  
 Dîner Royal en musique à Hue.

11ème au 14ème jours : La légendaire Baie d'Halong, Hai Phong, Hoa Lu, La Baie d'Halong terrestre sur la rivière

Rouge dans un paysage superbe (où ont été tourné de nombreuses scènes du film Indochine) et Hanoï la belle cité témoin d'une riche histoire et site naturel exceptionnel

15ème au 18ème jours : Hanoï - Vientiane - Louang Prabang par avion. Ancienne capitale royale sur les bords du Mékong. Louang Prabang a conservé de nombreux temples et pagodes aussi richement décorés les uns que les autres. Promenades en bateau sur le Mékong, et retour à



Vientiane, la nouvelle capitale.

19ème jour : Retour à Paris

Au prix exceptionnel de :

Voyage de 16 jours (sans le Laos)  
**17 520,00 Frs**

Supplément pour le Laos **4 820,00 Frs**  
 Sur la base du logement en chambre à 2 lits

Pour éviter toutes les mauvaises surprises au cours du voyage, le

prix a été calculé en incluant la totalité des services :

L'avion - la pension complète - L'autocar - Les guides - Les taxes - Les pourboires - Les visas - L'accompagnement...

Oui ! Tout est inclus...

Et le Toucan vous prend à votre domicile et vous y ramène.

Il ne vous reste à payer que vos boissons (si vous ne buvez pas le thé, qui lui aussi est inclus), vos extras, vos achats !

ORGANISATION TECHNIQUE LICENCE N° 1 75 084 LES LOISIRS

**Si vous souhaitez de plus amples informations, veuillez nous adresser le Bulletin Réponse ci-dessous à l'adresse suivante :**

**Parly Evasion  
 Local Postal 376  
 78158 - Le Chesnay**

Local de l'Association : Centre Commercial - Porte Notre Dame (Entrée dans les parkings)

**Ou par téléphone : 39 55 83 71 "Répondeur" - Permanence : tous les vendredis - 10 h 30 à 13 h 00**

Nom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Nbre de Personnes : .....

Souhaite recevoir le programme du voyage Vietnam pour le 5ème anniversaire de l'Association

**La Lettre de Parly 2**

Ont participé à la réalisation de ce numéro :  
 Directeur de la publication : J.P. Barrère

Président du Conseil Principal : M. Pradaud

Vice Président du Conseil Principal chargé de l'information et de la communication : J.F. Peumery

C. Arnoult, J.C. Buffet, J. Grangerot, M. Lebefaude, J.M. Menu, G. Mercier, C. Pitrou, S. Steib, M. Texier, J. Vialla, C. Yollant

Photos : Christian Daumerie

Création, maquette, réalisation : GLOBAL GRAPH : 60 12 60 95

Mise sous pli :  
 ARTS et BOIS : 39 54 70 77

Bulletin d'information de l'Association pour l'Animation de Parly 2  
 Local postal 376 - 78158 LE CHESNAY CEDEX